

Compte rendu de la CAPA Mouvement du 13/06/2019

Représentants de l'administration :

- Mr FOSELLE Secrétaire Général Adjoint, DRH de l'académie de Rouen (titulaire)
- Mme KHELALI, Cheffe de la DEPATSS du Rectorat de Rouen (titulaire)
- Mr MOUNIER, Chef de la Division de la formation des personnels du Rectorat de Rouen (titulaire)
- Mr TANGUY, Secrétaire Général Adjoint, Directeur du Budget de l'académie de Rouen (suppléant)
- Mme LEROUX-LECOQ, Cheffe du bureau DEPATSS2 Rectorat de Rouen (suppléant)
- Mme DEMAZIERE, Principale, collège Roncherolles à Bolbec (suppléant)

Représentants du personnel :

- Infirmier(e)s Hors Classe :

Mme LEMAIR Martine SNICS/FSU (titulaire)
Mme DURAND Sylvaine SNICS/FSU (suppléante)

- Infirmier(e)s Classe Supérieure :

Mme SAINT MARTIN Dominique SNICS/FSU (titulaire)
Mme CAILLOT Isabelle SNICS/FSU (suppléante)

- Infirmier(e)s Classe Normale :

Mme DHAUSSY Mélanie SNICS/FSU (titulaire)
Mme MASSINES Pascale SNIES/UNSA (titulaire)
Mme BAPTISTE Elvire SNICS/FSU (suppléante)
Mme LE GAC Cécile SNIES/UNSA (suppléante)

-Expert invité par l'Administration :

Mme CISTERNE Fabienne ICTR

Installation de la CAPA

1)Présentation du règlement intérieur :

Le SNICS/FSU propose des amendements concernant le règlement intérieur.
Le SNIES/UNSA n'a pas de remarques.

2) Désignation des membres de la Commission de Réforme :

Il faut désigner 2 membres pour le 27 et 2 membres pour le 76

Le SNICS/FSU propose 4 membres (Lebouc, Salmon, Durand, Lemair)

Le SNIES/UNSA propose 3 membres (Massines, Ben Brahim, Le Gac)

Le SNICS/FSU demande un vote.

Vote à main levée : 3 voix pour le SNICS et 1 voix pour le SNIES

La liste du SNICS/FSU est adoptée :

Pour le département de l'Eure sont nommés : LÉBOUC (titulaire) SALMON (suppléante)

Pour le département de la Seine Maritime sont nommés : DURAND (titulaire) LEMAIR (suppléante)

3) Lecture de la déclaration préalable du SNICS/FSU puis lecture de la déclaration préalable du SNIES/UNSA

Déclaration préalable du SNICS/FSU et du SNIES UNSA

L'administration explique qu'un guide des usagers pour le logiciel Chorus (frais de déplacements) devrait être diffusé à la rentrée. Les collègues qui se trouvent en difficulté doivent contacter le service académique qui gère les frais de déplacement pour obtenir de l'aide.

Mme CISTERNE explique que les retours des collègues sur les services sanitaires sont très positifs car les étudiants sont motivés, sérieux et créateurs d'outils réutilisables. Elle rappelle que le service sanitaire entre dans le cadre de nos missions de 2015 via le PPS (parcours de prévention santé)

Le SNICS FSU précise que dans certains établissements les retours ne sont pas toujours élogieux, cela crée une surcharge de travail pour les collègues.

Le SNICS/FSU précise qu'il est contre le mérite et n'est pas d'accord avec un bonus financier et/ou de points pour les collègues qui reçoivent des étudiants du service sanitaire, cela crée de l'inégalité entre collègues.

Le SNICS/FSU s'inquiète de l'avenir des infirmiers à l'EN qui se décide ce jour (13/06/19) au Sénat.

L'administration n'a pas de réponse à apporter aux questions concernant les débats parlementaires.

Concernant la NBI Handicap :

Mr FOSELLE et Mme KHELALI répondent qu'il y a des disparités entre les académies concernant la NBI Handicap. La nôtre est plutôt bienveillante et généreuse.

Une réflexion au niveau national est engagée dans un souci d'harmonisation entre les académies.

Dans notre académie, la remontée des chiffres se fera par le biais des chefs d'établissement. La campagne sera lancée en Octobre et il y aura 3 comptages dans l'année, le versement de cette NBI sera réajusté à chaque comptage. L'administration a pour projet de mettre en place un logiciel (OSCAR) qui facilitera la remontée des chiffres.

Le SNICS/FSU demande des précisions sur la composition du jury concernant l'accueil en détachement et l'outil utilisé pour le recrutement.

Mme CISTERNE répond que le jury est composé d'un chef d'établissement, d'une ICT et d'un membre de la DEPATSS. Mme KHELALI précise que le membre de la DEPATSS représente uniquement le statut administratif et ne fait pas partie du jury de sélection.

Mr FOSELLE dit que le mot jury n'est pas le bon car il s'agit d'une commission qui évalue les compétences du candidat à devenir infirmier EN.

Mme CISTERNE dit que les critères de l'entretien oral sont les mêmes pour tous les candidats

(détachement, BOE...)

La compétence de recrutement appartient au Recteur qui délègue à l'ICTR.

Statistiques Ministérielles : Mme CISTERNE n'a pas d'information quant à l'arrivée des documents, elle confirme qu'elles ne représentent pas la totalité de notre travail

4)Approbation des procès-verbaux des CAPA du 8 et 22 Juin 2018

Le SNICS/FSU souhaite que deux modifications soient faites sur le procès-verbal de la CAPA du 22/06/2018. L'administration valide la demande.

5)Mouvement :

35 participants au mouvement.

21 mutations

12 maintiens sur poste

3 situations en attente (hors vœux)

1 recrutement BOE

3 renouvellements de détachement

1 réintégration après disponibilité d'office

1 réintégration après détachement

3 collègues en disponibilité

L'administration précise que le mouvement des stagiaires est étudié après celui des titulaires et que les agents qui sont positionnés sur un internat doivent prendre directement contact avec l'établissement avant d'accepter les propositions.

Le SNICS FSU souligne qu'une collègue qui avait un barème très élevé n'a pas obtenu le poste de l'Université. Mme KHELALI répond que ce sont des postes profilés qui sont par conséquent hors barème.

6)Titularisation :

9 collègues concerné(e)s

5 avis favorables

4 collègues en attente car leur année de stage n'est pas terminée pour différentes raisons (travail à temps partiel, congé maternité...)

1 collègue BOE

7)Recrutement par la voie du Détachement :

1 à 3 possibilités données par le Ministère.

8 candidatures dont 2 renoncements soit : 6 candidatures

2 candidatures retenues.

Le SNICS FSU demande des précisions sur les critères de l'oral, car un dossier plutôt favorable n'a pas été retenu. Me Cisterne argumente sur les capacités professionnelles évaluées à l'oral.

8)Congé de formation :

1 demande avec avis favorable pour 1 mois (diplôme universitaire de médecine et santé de l'Adolescent)

9)Rentrée 2018 :

11 reçues concours
2 refus
Reste 9 lauréats

10) Questions diverses du SNICS/FSU :

- Le SNICS demande des éclaircissements sur le recrutement BOE

Combien d'infirmières ont postulé ?

- 1 candidature

Quels sont les critères de choix entre les agents ?

- Pas de réponse

Comment est sélectionné l'établissement sur lequel l'agent est positionné ?

- Le candidat doit faire des vœux géographiques et se mettre en relation avec la médecine de prévention du rectorat afin d'étudier les aménagements éventuels requis, l'administration vérifie si un poste vacant au mouvement pourrait être compatible avec le type de handicap de l'agent.

Mme KHELALI explique que les BOE sont prioritaires sur les titulaires, selon les préconisations du MEN, que le poste peut être préempté, mais que ce n'est pas le choix de l'administration cette année.

De quelle manière et par qui est recruté l'agent ?

- L'agent passe en commission d'intégration pour entrer à l'EN, il aura un entretien professionnel au cours de l'année avec son chef d'établissement puis un nouvel entretien en commission de titularisation à la fin de l'année scolaire.

- Concours 2019 :

Comment l'administration peut-elle garantir l'impartialité alors que le jury est composé d'acteurs de l'académie ?

- Mr FOSELLE rappelle que le jury a le devoir d'impartialité et qu'il se doit d'être objectif.
Il se compose de plusieurs personnes : Médecin conseiller technique, infirmier(e) conseiller technique, chef d'établissement, infirmier(e) en EPLE de l'académie
Si un des membres du jury connaît un des candidats, il s'abstient. Mr FOSELLE dit répondre de ces jurys et ne veut pas entendre qu'ils ne puissent être impartiaux.
Il ne s'oppose pas à l'idée de travailler avec d'autres académies (Caen, Amiens)

Comment les infirmières en poste peuvent -elles participer au jury du concours ?

- Mme CISTERNE dit qu'elle lance un appel à candidature, elle le renouvellera pour 2020

- Missions :

Le SNICS/FSU souhaiterait avoir une copie de la convention signée avec le département 76 (mai 2019) quant à la prise en charge des élèves de 3 ans

- Le département souhaitait une convention triennale, l'IADASEN 76 a accepté de signer pour un an avec évaluation. Le département a refusé.
Mme CISTERNE n'a pas suivi la situation et nous invite à nous rapprocher du Dr GOUBAULT ou du Dr BAUDE

En 2020, il est envisagé de faire la CAPA mouvement en Juin, l'ajustement fin Juin ou début Juillet et la CAPA avancement en Septembre ou Octobre.

